Envoyé en préfecture le 07/02/2026
Reçu en préfecture le 07/02/2026
Publié le
ID : 056-215600743-20260207-DEL06022026_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE GUENIN

Arrondissement de Pontivy

Séance du 06/02/2026

Date de la convocation
30/01/2026

Date d'affichage
30/01/2026

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 19 En exercice : 17 Votants : 19

A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026, le 6 février à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Guénin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ONNO Anthony, Maire.

Présents : M. ONNO Anthony, Maire, Mme DAMONNEVILLE Cécile, **M** Gilles LE TONQUEZE, Mme GRIGNOUX Laurence, M. Grégory NOUREUX, Mme FRAVAL Sophie, M. LE MASSON Joël, Mme JOUBIER Anne-Catherine, M. Elie QUILLIEC, Mme LOHEZIC Solène, M. GUEGAN Arnaud, Mme LE BOUQUIN Anne-Laure, Mme MORVANT Yvonne, M. LE GUIDEC Michel, M. LAUDRIN Yannick, Mme PEDRONO Valérie, M. GUEGAN Daniel.

Excusés ayant donné procuration : M. LE FORESTIER Jean-Yves donne pouvoir à M. ONNO Anthony, Mme ROBIC Rachel donne pouvoir à Mme PEDRONO Valérie.

Secrétaire de séance : Mme MORVANT Yvonne

Réf	DEL06-02-2026-02

Objet de la délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2025

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-15,

Considérant que le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante,

Considérant qu'un exemplaire du procès-verbal a été transmis à chaque membre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2025, joint en annexe de la présente délibération.**

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,
Anthony ONNO

